

Commune de
MARS



(Département de La Loire)

2. P.A.D.D.

PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne
Tél : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



Arrêté par DCM le 14/09/2016

Approuvé par DCM le.....

SOMMAIRE

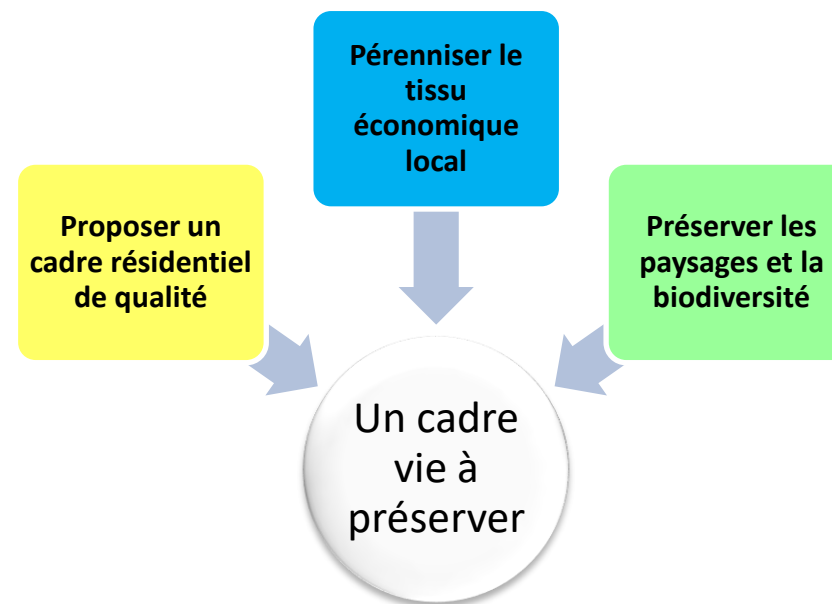
Préambule	2
Défi n°1 : Proposer un cadre résidentiel de qualité	4
Défi n°2 : Pérenniser le tissu économique local.....	5
Défi n°3 : Préserver les paysages et la biodiversité	6
Représentations graphiques des orientations du PADD.....	7

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du bassin de vie du *Sornin*. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune de MARS :



L
E

P
A

D
U
D



définir
les orientations
générales des
politiques

**LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON
L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME**

- 1- d'aménagement
- 2- d'équipement
- 3- d'urbanisme
- 4- de paysage
- 5- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 6- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

**DEFIS/ORIENTATIONS DU PADD
ABORDANT LES THEMES**

- 1 : « Améliorer le cadre de vie »
- 2 : « Restructurer les équipements publics »
- 3 : « Recentrer l'urbanisation future autour du bourg et stopper le mitage... »
- 4 -5 et 6 : « Préserver les paysages et la biodiversité »



définir
les orientations
générales
concernant

- 7- l'habitat
- 8- les transports et les déplacements
- 9- le développement des communications numériques
- 10- l'équipement commercial
- 11- le développement économique et les loisirs

- 7 : « Diversifier l'offre résidentielle »
- 8 : « Embellir les espaces publics et réaménager les traversées du bourg »
- 9- 10 - 11: « Accompagner et soutenir le tissu économique communal »



fixe

- 12- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- 12 : « Développer une offre foncière répondant aux besoins en logements neufs fixés par le SCOT »

PROPOSER UN CADRE RESIDENTIEL DE QUALITE

RAPPEL

MARS est une petite commune rurale qui s'étend sur 12km² au Nord Est du département de la Loire et de la région Rhône-Alpes en limite du département de la Saône et Loire et de la région Bourgogne.

Le territoire communal s'inscrit dans le SCOT du bassin de vie du Sornin dont Charlieu, la ville centre, est située à 7km à l'Est. Le principal pôle urbain reste Roanne à 22km au Sud Ouest de la commune.

MARS, qui a recensé jusqu'à 1620 habitants au cours du XIX^{ème} siècle, compte 562 habitants en 2012. Sur la période récente 1968-2012 la population communale a augmenté de manière régulière et modérée : + 58 habitants passant de 504 individus en 1968 à 562 en 2012. Corrélativement et compte tenu du desserrement des ménages la commune compte 74 foyers de plus qu'en 1968.

Rappel : le SCOT du Sornin prévoit pour les communes rurales une très légère augmentation de population : +2% sur la période 2006-2026 et 18 logements neufs sur la période 2012-2022.



La commune offre en effet un cadre de vie rural recherché. La pression foncière sur la commune reste néanmoins relativement faible : sur la période 2004-2014 seulement 6 nouveaux logements ont été réalisés, dont aucun depuis 2012. L'absence de document d'urbanisme étant un facteur défavorable à la construction.

ORIENTATIONS

- **Stabiliser la population communale autour de 580 habitants**
- **Diversifier l'offre résidentielle et adapter le développement communal aux équipements et ressources communales** (équipements d'assainissement, ressources en eau...) :
 - développer une offre foncière répondant aux besoins en logements neufs fixés par le SCOT soit **17 logements neufs pour un besoin foncier de 1,46ha à l'horizon 2022**
 - accroître l'offre de logements locatifs et de logements adaptés aux personnes âgées et aux petits ménages
 - favoriser la réhabilitation des logements vacants
- **Améliorer le cadre de vie :**
 - restructurer les équipements publics : école et mairie
 - embellir les espaces publics et réaménager les traversées du bourg : sécuriser la traversée piétonne du bourg, reconfigurer le carrefour RD66/RD48, aménager la place de l'église, de l'épicerie, de la mairie...
- **Maintenir les commerces de proximité existants :** multiservices
- **Maintenir l'économie locale :** cf. défi n°2

PERENNISER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

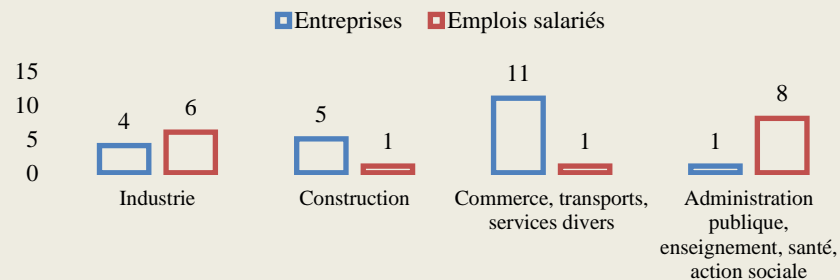
RAPPEL

L'activité économique locale reste essentiellement tournée vers l'activité agricole. Malgré la baisse constante du nombre d'exploitations (9 exploitations professionnelles recensées en 2015), la grande majorité du territoire communal est valorisé par l'agriculture, en particulier par l'élevage charolais.



La commune ne compte pas de zones d'activités ni d'entreprises majeures. En dehors de l'activité agricole le reste du tissu économique communal est composé de quelques entreprises artisanales : poteries de Mars, artisans du BTP... Ainsi, seulement 16 emplois salariés sont recensés sur la commune dont la moitié sont liés à l'administration publique (mairie, école). De ce fait, la quasi-totalité des actifs ayant un emploi (85,6% soit 210 personnes) travaillent à l'extérieur de la commune.

Nombre d'entreprises et emplois salariés au 31/12/2013



ORIENTATIONS

→ Accompagner et soutenir le tissu économique communal :

- permettre le développement des activités artisanales existantes
- pérenniser les activités de commerces et services
- développer les réseaux de communications numériques
- développer les activités de loisirs et de tourisme : chemin de randonnées, ...

→ Assurer la pérennité de l'activité agricole :

- Préserver le foncier agricole et assurer une lisibilité foncière aux exploitants : stopper l'étalement urbain et la création de nouveaux fronts d'urbanisation en contact avec les terres agricoles afin de minimiser les conflits d'usage entre activités résidentielles et agricoles
- Anticiper les besoins et contraintes des exploitations agricoles (extension, nouveaux bâtiments, périmètre de réciprocité...) et leur transmission
- Favoriser la diversification agricole : agro-tourisme, vente à la ferme....

PRESERVER LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITE

RAPPEL

Située dans les piedmonts du Beaujolais, MARS bénéficie d'un environnement naturel et paysager de qualité. La commune s'inscrit dans le territoire d'élevage *Charolais* et présente un paysage doucement vallonné où les monts et vallons s'enchaînent créant une grande diversité de perceptions. Depuis plusieurs points hauts, les vues amples et lointaines permettent de découvrir de beaux panoramas sur la plaine du Roannais. A l'Est la présence des hauteurs boisées des Monts du Beaujolais se fait plus perceptible et ferment systématiquement le paysage.

Le village de MARS domine la vallée du *Chandonnet* en rive droite de la rivière et s'étire ensuite du Sud au Nord sur la ligne de crête. Il est perceptible depuis les divers secteurs surélevés de la commune (*Valorge, Essertine, Cartelier, Foncomtal...*).

Le bâti rural traditionnel est disséminé dans la campagne le plus souvent à flanc de collines. Il joue le rôle de points d'appel dans le paysage et participe grandement à sa qualité.

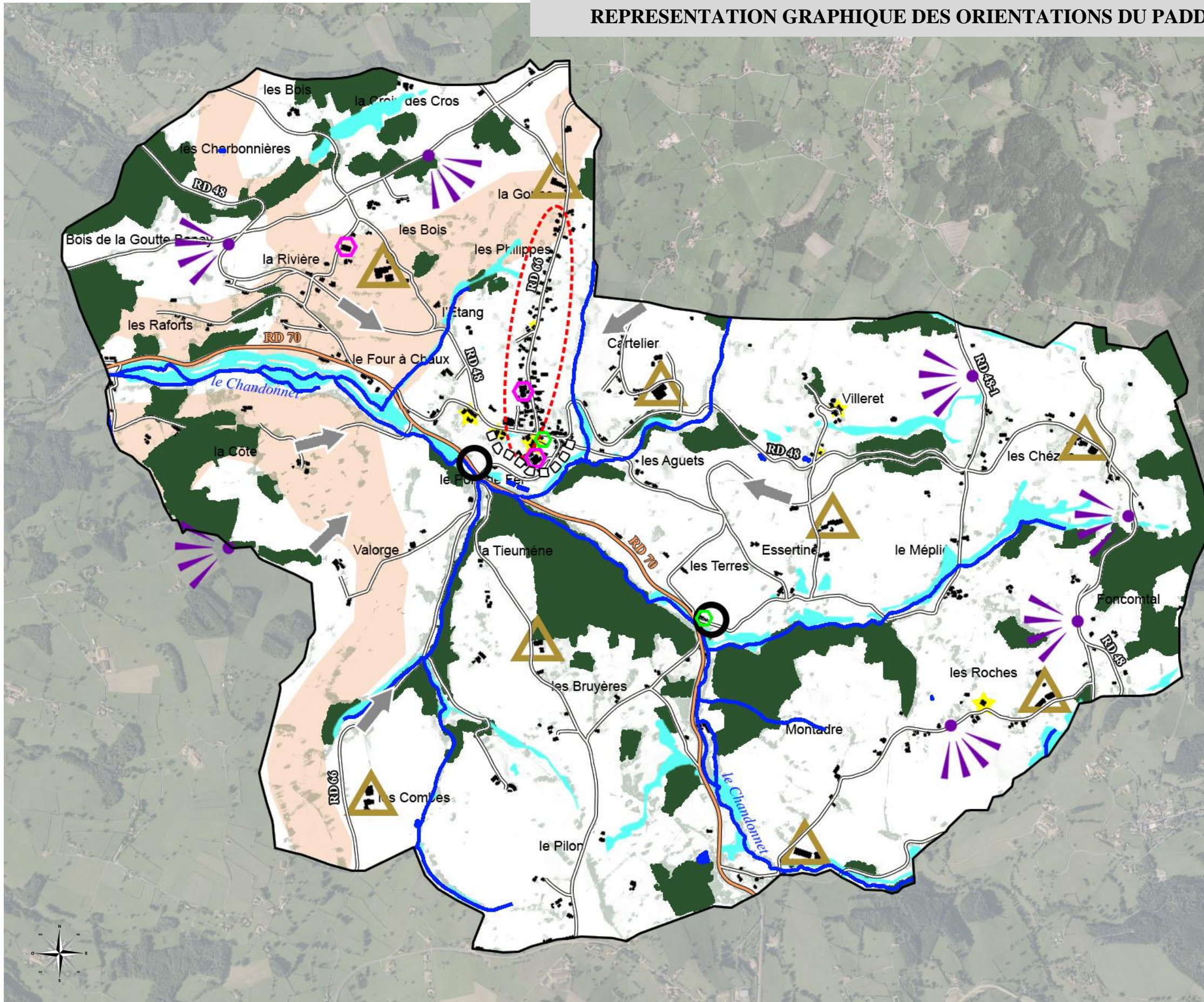


Compte tenu de la prédominance des espaces agricoles et naturels, les trames vertes et bleues présentes sur la commune rendent celle-ci relativement transparente en terme de fonctionnalité écologique. La commune recense par ailleurs une multitude de zones humides qui constituent un patrimoine naturel de qualité.

ORIENTATIONS

- Maintenir les vues dégagées depuis les points hauts de la commune :
 - sur le bourg depuis *Valorge, Cartelier...* ⇒ préserver la façade urbaine Sud du bourg
 - sur la plaine du Roannais et les Monts du Forez en arrière plan notamment depuis la RD 48 vers *Foncomtal*
 - sur les villages voisins : *Cuinzier* et *Arcinges* notamment
- Maintenir la trame bocagère et arbustive
- Protéger la vallée du *Chandonnet*
- Préserver les espaces boisés et encadrer la plantation de résineux
- Résorber les points noirs paysagers : zones de stockage divers en bordure de la RD 70....
- Recentrer l'urbanisation future autour du bourg et stopper le mitage en particulier sur les secteurs des « Roches » et des « Bois »
- Valoriser le patrimoine bâti : château « Vadon », grands couverts, petit patrimoine...
- Protéger les zones humides et corridors écologiques : vallée du *Chandonnet*, espaces boisés (ripisylve, bois de la *Thieumène*, haies bocagères....)
- Prévenir les risques notamment d'inondation (*Chandonnet*) et de mouvements de terrain (aléa moyen retrait-gonflement des argiles)
- Maintenir une bonne qualité des cours d'eau : maintien du bon fonctionnement de la STEP du bourg et amélioration des ANC

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD






Défi n° 1 : Assurer le renouvellement de la population

Cf. carte page suivante












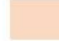
Défi n° 2 : Pérenniser le tissu économique local

Pérenniser les activités économiques existantes :

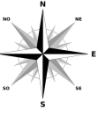
-  Activités artisanales
-  Activités commerciales
-  Activités agricoles

Défi n° 3 : Préserver les paysages et la biodiversité

Maintenir les vues dégagées depuis les points hauts de la commune :




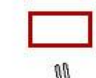


-  Panorama sur le Roannais
 -  Vue sur le bourg
 -  Préserver la façade urbaine Sud du bourg
 -  Recentrer l'urbanisation autour du bourg
 -  Préserver les espaces boisés mais limiter l'enrésinement
 -  Conserver la trame bocagère
 -  Résorber les points noirs paysagers
 -  Préserver et valoriser le patrimoine bâti
 -  Maintenir une bonne qualité des cours d'eau et leur rôle de corridor écologique
 -  Protéger les zones humides
- Prévenir les risques :
-  d'inondations
 -  de mouvement de terrain : aléa retrait gonflement des argiles

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD






Défi n° 1 : Assurer le renouvellement de la population

Améliorer la qualité du cadre de vie :

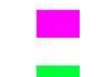


-  Pérenniser et restructurer le pôle d'équipements publics
-  Aménager et embellir les espaces publics : places de l'église, de l'épicerie, de la mairie...
-  Sécuriser la traversée piétonne de la RD66
-  Marquer l'entrée Nord depuis la RD66
-  Réaménager le carrefour RD66/RD48
-  Requalifier la traversée de la RD66

Diversifier l'offre résidentielle :







-  Privilégier la densification du centre bourg
-  Permettre le comblement des espaces interstitiels
-  Conserver des possibilités d'extension à plus long terme

Défi n° 2 : Pérenniser le tissu économique local

Pérenniser les activités économiques existantes :

-  Activités artisanales
-  Activités commerciales
-  Activités agricoles

Défi n° 3 : Préserver les paysages et la biodiversité

-  Préserver la façade urbaine Sud du bourg
-  Rompre la linéarité du centre bourg : maintien d'une coupure verte
-  Résorber les points noirs paysagers
-  Préserver et valoriser le patrimoine bâti
-  Maintenir une bonne qualité des cours d'eau et leur rôle de corridor écologique
-  Protéger les zones humides

